|  |  |
| --- | --- |
| Coordonnées de  l’organisme souhaitant bénéficier de l’autorisation :  ……………………..  …………………….  ………………………  Notre réf. :  Dossier traité par : ..........  Fonction : ............  Tél.: ….  e-mail : ....  Date : | Comité de Sécurité de l’Information  BOSA à l’attention de Ben Smeets  WTC III Boulevard Simon Bolivar 30  1000 BRUXELLES |

***Objet*** : engagement de conformité aux conditions de l'autorisation unique AF n° 02/2016 modifiant, en ce qui concerne les concessionnaires privés des villes et communes flamandes et les régies autonomes communales flamandes, la délibération AF n° 17/2010 du 21 octobre 2010.

Madame, Monsieur,

Par la présente, je me réfère à la délibération AF n° 02/2016 portant autorisation unique et modifiant, en ce qui concerne les concessionnaires privés des villes et communes flamandes et les agences autonomisées communales flamandes, la délibération AF n° 17/2010 du 21 octobre 2010.

Après avoir pris connaissance de la délibération AF n° 02/2016 (et de ses modifications éventuelles), je déclare m’engager à respecter toutes les obligations qu’elle(s) impose(nt).

En particulier, les traitements opérés sur les données obtenues auprès de la DIV seront conformes aux conditions édictées par cette délibération, à savoir notamment :

* respecter le principe de finalité, c’est-à-dire n’utiliser les données obtenues que pour l’encaissement d’une rétribution ou taxe de stationnement ou de redevances de stationnement et ne pas utiliser les données pour la gestion de parkings privés ;
* ne traiter les données à caractère personnel qu’en cas de nécessité et évaluer la possibilité d’installer un système pouvant prévenir les défauts de paiement (par exemple, des barrières) . L'instauration d'un système de caméras ANPR doit être abordée selon la même approche : si le recouvrement des redevances de stationnement peut raisonnablement être organisé d'une autre manière, moins intrusive dans la vie privée, il convient de donner la préférence à cette autre méthode ;
* ne solliciter auprès de la DIV que les noms, prénoms et adresses du titulaire d'une plaque d’immatriculation  ;
* supprimer les données dès qu'elles ne sont plus nécessaires ;
* informer clairement les utilisateurs ;
* ne permettre le traitement interne des données qu’aux personnes qui en ont besoin pour l’exercice de leurs fonctions, désigner les catégories de personnes ayant accès aux données avec une description précise de leur fonction et tenir la liste de ces catégories de personnes à la disposition de la Commission de la protection de la vie privée ;
* préserver la confidentialité des données (notamment en ne permettant l’accès aux données qu’aux personnes qui se sont engagées à respecter une obligation légale, statutaire ou contractuelle de confidentialité) et ne pas les communiquer à des tiers (sauf si la communication est nécessaire dans le cadre d’une éventuelle poursuite en justice) ;
* prendre des mesures techniques et organisationnelles de sécurité et accepter que le Comité de Sécurité de l’Information les contrôle ;
* Tout bénéficiaire de l’autorisation devrait également accepter les possibilités de contrôle et d'inspection des services compétents (police, justice et Commission de la protection de la vie privée), et se plier aux éventuelles recommandations ou au retrait de l’autorisation.

Je m’engage également à ce que l’organisme que je représente avertisse le Comité si, après avoir bénéficié d’une autorisation, il n’est plus en charge de l’encaissement des redevances de stationnement.

Par la présente, j’adresse au Comité de Sécurité de l’Information :

* la preuve justifiant mon droit de percevoir des rétributions, taxes ou redevances de stationnement (contrat de concession, statuts de la régie communale,…) ;
* le questionnaire d'évaluation relatif aux mesures de sécurité[[1]](#footnote-1) mises en place pour le traitement des données à caractère personnel obtenues auprès de la DIV, dûment complété et conforme à la vérité.

J’ai pris bonne note que l’autorisation pour demander l’identité du titulaire du numéro de la plaque d’immatriculation à la DIV ne sera accordée à l’organisme que je représente qu’à la condition que le Comité de Sécurité de l’Information évalue favorablement ses mesures de sécurité.

Je remercie d'avance le Comité de Sécurité de l’Information de m’informer de la date d’entrée en vigueur de l’autorisation unique AF n° 02/2016 dans le chef de l’organisme que je représente.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

Signature :

Nom du signataire :

Fonction :

1. Disponible sur [https://www.privacycommission.be/sites/privacycommission/files/documents/explications-questionnaire-evaluation-conseiller-en-securite-af\_0.pdf](http://www.privacycommission.be/nl/static/pdf/fo-af/evaluatieformulier_fo.pdf). [↑](#footnote-ref-1)